

# GENEALOGIE JURASSIENNE

No 65 Informations généalogiques Automne 2009

Bulletin du Cercle généalogique de l'ancien Evêché de Bâle



L'exposition généalogique du 20<sup>e</sup> anniversaire du CGAEB : les stands des invités  
(Photo René Vermot-Desroches)

### Editorial

#### Exposition du 20e anniversaire : un bilan positif

«L'exposition de généalogie a vu défiler une foule de passionnés», titrait le *Quotidien jurassien* du 28 septembre le compte-rendu de l'exposition mise sur pied par le CGAEB pour marquer son 20e anniversaire. «De nombreux curieux, écrit la journaliste, sont venus de part et d'autres de la frontière, tant il est vrai que les histoires de familles se moquent allégrement de ce genre de contingences».

En effet, le dernier week-end de septembre, notre manifestation a connu un beau succès. Durant deux jours, la halle de gymnastique du château de Delémont a été une ruche bourdonnante. Tandis que certains visiteurs s'attardaient sur les panneaux présentant les premiers pas d'une recherche généalogique et les documents à consulter, d'autres se précipitaient vers l'un des stands des sociétés invitées où ils pensaient trouver de l'aide pour leurs recherches personnelles. Les dix sociétés contactées avaient répondu favorablement à l'invitation du Cercle: la Société neuchâteloise de généalogie, les sociétés du canton de Berne et de la région de Bâle, le Centre départemental d'histoire des familles de Guebwiller, le Cercle généalogique de la région de Belfort, le Centre d'entraide généalogique de Franche-Comté, le GHETE (Groupement d'études hommes et terroirs) du Clos du Doubs, le Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation, le Centre de recherche et de documentation du Jura bernois Mémoires d'Ici ainsi que l'Ecole de Bressaucourt. Tous les invités se sont déclarés très satisfaits de l'accueil à Delémont et des contacts avec les visiteurs.

Pour le CGAEB lui-même, l'exposition non seulement lui aura fait un peu de publicité, mais aussi lui a permis d'enregistrer onze nouveaux membres. Pour sa part, le stand du CGAEB a vendu 11 CD des bulletins (62 numéros) et 17 CD des relevés des registres de quelques paroisses. Par ailleurs, une vidéo tournant en boucle à l'entrée et sur la scène présentait l'histoire et les activités du CGAEB.

Au lendemain de cette première exposition généalogique organisée par le CGAEB, il convient de remercier la douzaine de membres qui, pendant plusieurs mois de travail bénévole, ont contribué à sa mise sur pied: recherche et reproduction de documents, confection des panneaux, réalisation de la vidéo, assistance technique et informatique, démarches administratives, publicité, montage et démontage de l'exposition et gérance de la buvette.

Le président tient à remercier particulièrement les artisans de cette célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire du CGAEB très réussie: Mmes Marie-Claire Mouche et Françoise Theurillat, MM. Michel Allemann, Jean Christe, Georges Ecabert, Joël Etique, Jean Hoffmeyer, Alexandre Kaiser, Claude Marbach, Marc Monnin, Armand Nusbaumer, François Rais, René Vermot-Desroches et Hubert Voisard. Enfin, le CGAEB remercie aussi vivement les différentes institutions sollicitées à cette occasion, lesquelles, en ouvrant aimablement leurs collections, ont permis d'illustrer la partie thématique de l'exposition.

Plus d'un des représentants des sociétés invitées se sont déclarés prêts à revenir à Delémont. Pour le 25<sup>e</sup> anniversaire? Toutefois, avant d'envisager la prochaine exposition, il convient de poursuivre les activités courantes du CGAEB. La prochaine réunion trimestrielle devrait définir le programme d'activisé 2010.

*François Kohler*

### Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Orphelins jurassiens en Argentine : la difficile nomination d'un tuteur, par Marie-Angèle Lovis ..... | 3  |
| Questions/réponses .....  | 9  |
| Réunions et manifestations .....  | 12 |

## Orphelins jurassiens en Argentine : la difficile nomination d'un tuteur

*Marie-Angèle Lovis*

Au cours de mes recherches sur l'émigration outre-mer des ressortissants de l'ancien Jura bernois au XIX<sup>e</sup> siècle, je suis souvent confrontée à des moments particulièrement difficiles dans la vie de certains émigrés originaires de nos villages. Les périodes heureuses d'une existence laissent moins de traces dans les archives que les épisodes pénibles. Les archives communales en témoignent. Les archives diplomatiques suisses des pays d'accueil des exilés complètent l'éclairage de certains événements.

Dans cette communication, j'aimerais développer le cas de la famille de Joseph Basile Chappuis, de Mervelier, en me référant aux archives communales de ce village et au fonds du Consulat suisse de Buenos Aires déposé aux Archives fédérales, à Berne<sup>1</sup>.

Suivons cette famille pendant quelques années, par petits flashes, soit de 1881 à 1899.

### **Mervelier, janvier 1881 : demande de subside à la commune bourgeoise**

Dès le milieu des années 1870, la Suisse et l'Europe vivent dans une situation économique difficile. C'est le début de la longue dépression qui assombrit le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans ce contexte, les années 1880-1882 correspondent aux plus fortes vagues d'émigration qu'ait connues le continent européen au XIX<sup>e</sup> siècle. Le district de Moutier, auquel est rattaché Mervelier, ne fait pas exception.

Lors de l'assemblée de bourgeoisie de ce village, le 30 janvier 1881, plusieurs personnes demandent une aide financière pour s'exiler. Les bourgeois présents acquiescent à la requête et le conseil est chargé *de prendre un arrangement avec un agent d'émigration, et ce pour le mieux possible*. Les comptes communaux de la même année enregistrent une somme de 1080 fr. *payée à la société Zwilchenbart à Bâle pour transport de la famille Basile Chappuis et Mathilde Mouttet en Amérique, à Buenos Aires*.

Ces informations révèlent une pratique courante à l'époque. En effet, les bourgeoisies facilitent le départ de leurs concitoyens en leur payant la traversée de l'Atlantique. Elles se remboursent des frais occasionnés par la vente des droits de bourgeoisie des partants.

Cette générosité, non dépourvue d'intérêt financier de la part des communes bourgeoises, s'accompagne d'une autre mesure également fréquente : le conseil se réserve le droit de traiter directement avec l'agence d'émigration. Les avantages sont évidents : d'une part, il est certain que l'argent versé est utilisé à bon escient ; d'autre part, il est un interlocuteur de poids en mesure de négocier des tarifs de transport plus favorables qu'un privé. 1080 fr. pour le voyage de Joseph Basile, de son épouse et de leurs cinq jeunes enfants, ainsi que de Mathilde Mouttet qui se joint au groupe, c'est un montant fort raisonnable. La commune de Mervelier a sans doute obtenu un prix intéressant, la concurrence entre agences étant très vive. Dans l'exemple étudié, c'est l'agence bâloise Zwilchenbart qui emporte la mise par l'intermédiaire de son représentant local M. Joliat, ancien maire à Courtételle<sup>2</sup>.

Durant ces années, Etats-Unis et Amérique du Sud se partagent les faveurs des émigrants. Les Chappuis optent pour l'Argentine. Ont-ils été séduits par l'active propagande du gouvernement argentin ou par des informations de connaissances déjà établies dans ce pays ? Rien ne permet de privilégier une hypothèse plutôt qu'une autre.

### **Argentine, mai 1881 : arrivée de la famille Chappuis**

A leur arrivée à Buenos Aires, nos émigrés logent gratuitement, pendant quelques jours, dans le tout nouveau « Hotel de inmigrantes » construit en 1877 par le gouvernement argentin. Ils en profitent pour prendre contact avec les autorités consulaires suisses du lieu et s'inscrire dans les registres du Consulat le 20 mai 1881, le lendemain de leur arrivée. Ainsi nous apprenons que la famille est composée de Joseph Basile, 43 ans, de son épouse Ursule Séraphine Lachat, de leurs enfants Basile, 11 ans, Marie, 10 ans, Elise, 8 ans, Joseph, 6 ans et

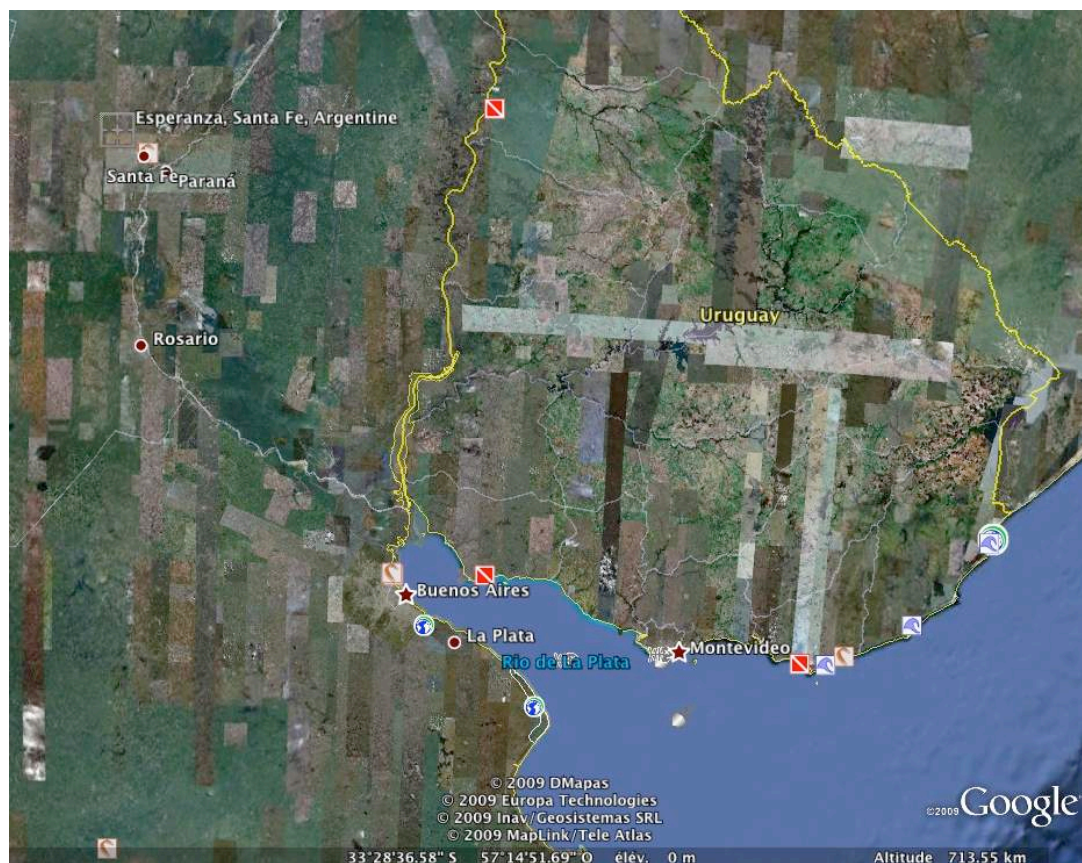
<sup>1</sup> Archives fédérales, E 2200.60, 231.

<sup>2</sup> A titre comparatif, le même Joliat, travaillant pour la même agence, facture à la commune de Soyhières 230 fr. pour un trajet le Havre-Buenos Aires en 1878. En 1890, la compagnie biennoise J. Leuenberger propose ce voyage à 210 fr. pour un adulte, les enfants payant moitié prix.



## Articles et documents

Victorine, 4 ans. Probablement aiguillée par les renseignements du consul, la famille continue son voyage en direction de la province de Santa Fé. Le déplacement vers l'intérieur du pays est offert par le gouvernement argentin et s'effectue en bateau en remontant le fleuve Parana. Après avoir rejoint Santa Fé, la capitale provinciale, les Chappuis s'installent dans une colonie agricole. Il s'agit probablement d'Esperanza ou de Humboldt, deux colonies toutes proches, fondées respectivement en 1856 et 1869, situées à une centaine de kilomètres au nord-ouest de la ville de Santa Fé.



Esperanza, département Las Colonias, province de Santa Fé, Argentine

### Esperanza, 1883-1885 : des nouvelles alarmantes

Le fonds des archives du Consulat suisse à Buenos Aires permet de suivre le drame qui touche cette famille dès la première année de son installation en Argentine.

Dans une lettre datée du 12 novembre 1883, un colon suisse, Henri Chapuis<sup>3</sup>, installé depuis quelque temps déjà à la colonie Humboldt, s'adresse au consul suisse, M. Ulysse Jaccard, afin de l'informer de la situation pénible dans laquelle se trouvent les enfants de Basile Chappuis.

La première partie de sa missive résume brièvement les événements :

*Je vient par la présente réclamer votre bienveillant concours dans un fait qui concerne une famille de nos compatriotes; M. Basile Chapuis et sa famille composée de sa femme et cinq enfants étant débarqué en votre ville le 19 mai 1881 et ayant en arrivant fait leur inscription à votre bureau, les deux chefs de cette famille le père et la mère sont décédé l'un au mois d'avril et le père au mois de mai 1882 à l'hôpital de Sta Fé, il paraîtrait que les sœurs ont fait signer au père au moment de mourir une déclaration comme quoi il leur cède ses deux filles aînée pour les mettre chez des Américains, après le décès du père ils ont voulu prendre l'aînée et les personnes chez qui elles avaient été placées ont refusé de les livrer, maintenant après 18 mois ils sont venu pour prendre tous les cinq pour les emmener à Sta Fé, les trois familles*

<sup>3</sup> Il n'a pas été possible de déterminer son canton d'origine.

*Françaises qui ont eu la bonté de les secourir se chargent de les élever et les grands gagnent déjà un bon salaire, l'aîné des garçons et les deux plus jeunes une fille et un garçon de 7 et huit ans sont ici à Humboldt chez Mr et Mme Guillot propriétaire agriculteur où le père les avait remis avant d'aller à l'hôpital. Les deux filles de 12 et 13 ans sont à Esperanza chez Mr. Léon Antony et l'autre chez Mr Pierre Eve tous de braves et honnêtes familles qui soignent ces enfants comme s'ils étaient à eux*

Puis, en tant que citoyen suisse engagé, Henri Chapuis exhorte le consul à défendre les orphelins et lui fait part de l'initiative qu'il a déjà prise :

*C'est en leur nom que je vous prie de bien vouloir comme Consul Suisse user de votre pouvoir pour empêcher que ces cinq enfants soient arrachés des mains (1-2 mots manquent, feuille déchirée) des parents les ont placés et où ils se trouvent parfaitement heureux, j'ai écrit dans ce sens à la Commune de Mervelier Jura Bernois d'où est ressortissant ces cinq enfants pour si cela se peut leur faire nommer un tuteur.*

*Veillez je vous en prie ne pas tarder de vous occuper de ces enfants (...).*

### Démarches entreprises par le consul

#### Auprès de son représentant à Esperanza

Dès réception de ce courrier, le diplomate requiert le point de vue de M. Blondey, son agent consulaire à Esperanza. Indépendamment de quelques petites différences concernant la date d'arrivée de la famille dans la colonie, de l'âge des enfants et de la nationalité des personnes auxquelles ils sont confiés, les faits concordent. M. Jaccard demande à son agent de lui envoyer un certificat des Juges de Paix des colonies où se trouvent les orphelins, document déclarant qu'ils sont bien placés afin qu'il puisse intervenir auprès du Ministère des Affaires Etrangères, à Buenos Aires.

#### Auprès du gouvernement argentin

Avant même d'avoir reçu les certificats en question, le consul contacte le ministre des Affaires Etrangères de la République Argentine. Sa réponse est sans équivoque : il n'est pas de la compétence de son ministère, ni de celle du Consulat suisse d'intervenir pour la nomination d'un tuteur aux enfants Chappuis. Cette démarche relève de la compétence des tribunaux civils argentins. Tout au plus, suggère le ministre, le consul pourrait intervenir auprès du juge de paix chargé de la nomination du tuteur des orphelins afin de désigner une personne qui satisfasse les deux parties. (27 décembre 1883).

#### Auprès du Conseil fédéral

Parallèlement aux contacts pris avec les autorités argentines, Ulysse Jaccard s'adresse au Conseil fédéral. (20 novembre 1883). Il le prie d'intervenir auprès du gouvernement bernois pour qu'il informe la commune de Mervelier de la situation de ses émigrés. En effet, le consul désire les actes de naissance des enfants Chappuis et veut connaître la position de l'autorité tutélaire. Le Conseil fédéral s'exécute. Il envoie les certificats demandés et la déclaration du conseil tutélaire de Mervelier *qui s'oppose formellement à ce que ces enfants soient considérés comme sujets argentins et désire que le placement de ces enfants chez les colons qui en prennent soin actuellement, soit maintenu.* (12 janvier 1884).

Entre l'intervention de M. Henri Chapuis pour attirer l'attention des autorités consulaires et les réponses reçues de la part du gouvernement argentin et du Conseil fédéral, il s'est écoulé deux mois et demi. Bien que le consul s'engage activement dans le suivi du cas, il faut quand même compter trois semaines pour qu'une lettre arrive en Suisse et vice-versa. Entre-temps, les colons, pas forcément au courant de toutes les initiatives de M. Jaccard, s'impatientent et l'accusent de ne pas s'impliquer suffisamment. Sur le terrain, la situation évolue, le mécontentement grandit.

### Impact des événements auprès des colons suisses

Les tentatives de mise sous tutelle des orphelins par les autorités de la province de Santa Fé et les méthodes utilisées pour essayer de les reprendre aux personnes chez lesquelles leur père les avait placés avant de mourir, ces comportements sont fortement médiatisés à Esperanza. Ils soulèvent une indignation générale dont se fait l'écho l'hebdomadaire francophone, *L'Avenir*, défendant les intérêts des colons suisses de la petite ville. Deux

## Articles et documents

---

numéros de ce journal, déposés dans le fonds des archives du consulat à Buenos Aires, en sont un vibrant témoignage.

Le premier est daté du 22 novembre 1883, soit une dizaine de jours après la convocation des personnes s'occupant des enfants au poste de police de Santa Fé. A sa une : ABUS DE POUVOIR. Le journal rappelle les faits, puis discrédite les autorités argentines de la province santafésine prétextant qu'elles ne connaissent pas la législation à appliquer en de telles circonstances, ou, plus grave encore, qu'elles l'arrangent pour servir les intérêts de quelques personnages locaux haut placés. *L'opinion publique est indignée de pareils procédés et chacun commente à sa façon ce nouvel abus*, précise-t-il.

L'article suivant, toujours à la une de l'hebdomadaire, est publié le 5 janvier 1884. Entre-temps, la police ne s'est plus contentée de convoquer les chefs de famille chargés de la garde des orphelins, mais s'est présentée à leur domicile. Dans cet article, le rédacteur estime *que c'est aux Municipalités qu'appartient le droit de nommer les tuteurs d'orphelins* et non aux autorités provinciales. Il s'interroge également sur les raisons pour lesquelles on donne à ces enfants nés en Suisse *un tuteur Santafésine, et pourquoi s'obstine t'on à ne réclamer que les demoiselles, dont une est une femme faite, et abandonne t'on les garçons, qui plus jeunes, sont ceux qui ont le plus besoin d'appui.*

Après l'exposition des faits et les interrogations, suivent des réflexions exprimées avec véhémence, à l'adresse des autorités argentines de la province de Santa Fé :

*Sinistres farceurs que vous êtes. Est ce ainsi que l'ordonne la loi ? Est ce ainsi que vous prétendez protéger ces orphelins ?*

*Ah ! Il vous faudrait les jeunes filles, mais rien qu'elles, et dussiez vous employer la force, vous voulez les arracher, même malgré elles aux familles qui les ont recueillies ! C'est ainsi que vous entendez la civilisation ? Ces enfants sont pauvres, il est vrai, mais elles ont un trésor à garder qui vaut plus que toutes vos richesses, c'est leur chasteté et nous doutons fort qu'on puisse sans danger vous en confier la garde.*

*Non, on ne vous les cédera pas de bon gré, et on ne se rendra pas ainsi responsable des infamies qui pourraient s'en suivre. C'est par la force que vous devrez vous en rendre maîtres (...).*

Puis c'est au tour du consul suisse et de son agent d'être pris à partie pour la mollesse de leurs engagements :

*Quant à M. le Consul Suisse, il est bon qu'il sache que déjà blâmé pour son manque d'énergie dans l'affaire de Cayasta, sa conduite est encore désapprouvée en cette circonstance par ses compatriotes. Un seul mot de sa part tranchait toute difficulté [...] Mais si M. le Consul sourd à notre appel hésite à faire son devoir, s'il préfère se voir traiter avec le dernier mépris, voir contester ses pouvoirs et ceux de ses agents consulaires, par des gens indignes de lui décroter les bottes, c'est son affaire (...).*

Enfin, le rédacteur interpelle directement les autorités communales d'Esperanza :

*Mais alors, nous faisons appel à M. le Juge de Paix, à la Municipalité, les priant de faire le leur [devoir]. Que M. le Juge de Paix sorte un peu de sa torpeur, qu'il consulte le code et invite la Municipalité à nommer un tuteur avant que le rapt de ces enfants ne soit consommé (...).*

## Tensions entre Suisses et Argentins

La réaction aux événements et le ton provocateur de l'*Avenir* témoignent d'une forte tension dans les relations entre les colons suisses et les autorités de la province de Santa Fé. La présence suisse est très forte à Esperanza. En effet, dès sa fondation en 1856, le contingent helvétique rassemble près du 50 % des émigrés. Les colons ont leur société de Tir en 1864, c'est d'ailleurs la première qui est fondée en Argentine. En 1874, ils mettent sur pied leur société locale de bienfaisance. Ces lieux de rassemblement jouent un rôle associatif primordial. Ils renforcent l'attachement des colons à la mère patrie. Ainsi se crée un réseau nationaliste à Esperanza comme dans les autres colonies santafésines à forte présence helvétique. En plus de leurs sociétés et de leur journal, les Suisses alémaniques comme les francophones ont leur propre école. Les autorités argentines fédérales ou provinciales craignant un « Etat dans l'Etat » cherchent à restreindre certaines prérogatives. Les colons, habitués en Suisse à l'exercice de leurs droits communaux, entendent les conserver en Argentine. C'est peut-être dans ce contexte qu'il faut situer la querelle de compétence municipalité-province concernant la nomination du tuteur des enfants.

## Position du juge de paix d'Esperanza

Ce magistrat est un des colons suisses fondateurs d'Esperanza. Arrivé en 1856 avec ses parents, frères et soeurs, Amado (Aimé) Aufranc, 21 ans, gravit les échelons de la hiérarchie sociale de la colonie<sup>4</sup>. Le 12 février 1884, un mois après son interpellation par le rédacteur de L'AVENIR, il communique sa position aux autorités provinciales et au consul suisse. Ce dernier l'avait d'ailleurs contacté, suivant le conseil du Ministère des Affaires Etrangères de la République Argentine. Dans une longue lettre écrite en espagnol, Amado Aufranc fait une étude juridique de la mise sous tutelle des enfants par les autorités de la ville de Santa Fé. Au terme d'une démonstration référencée à des articles de loi, il conclut que:

- le juge de paix de la province de Santé Fé s'est donné des pouvoirs qu'il n'avait pas pour nommer un tuteur aux enfants mineurs. Dans une telle circonstance, il incombe au juge de paix du domicile de la famille des défunts de le désigner. Or, les parents Chappuis étant établis à Esperanza, la décision du juge de paix de Santa Fé contrevient à la loi.

- le tuteur nommé par le Juge de Paix de la capitale santafésine n'avait aucun lien d'amitié avec la famille Chappuis. D'après M. Aufranc, transférer les enfants auprès de cet inconnu *serait un véritable attentat aux sentiments humains, du moment que seuls la violence et le pouvoir de la force brutale pourraient arracher les enfants mineurs aux familles qui leur prodiguaient amour et bien-être* (traduit de l'espagnol). Par conséquent, Amado Aufranc estime que, sous ce point de vue, la nomination du tuteur ne correspond pas à l'esprit noble de la loi, chargée de veiller sur le bonheur des enfants mineurs.

## Vers une concertation entre les différents partenaires

Le « lobbying » de l'hebdomadaire *L'Avenir* porte ses fruits. L'intervention et les conclusions du juge de paix vont dans le sens des remarques du journal. Les autorités provinciales santafésines renoncent à leur intervention dans la nomination du tuteur des enfants Chappuis.

Du côté suisse, les directives des autorités fédérales transmises au consul sont toutes empreintes de diplomatie :

*Vu l'absence de traité d'établissement entre la Suisse et la République argentine, nous ne pouvons contester à cette dernière le droit de régler comme elle l'entend les questions de tutelle sur son territoire et même d'étendre ce droit à tous les étrangers qui se trouvent dans cet état.*

Il n'est donc pas question, pour le Conseil fédéral de soutenir les Suisses expatriés au point d'entrer en confrontation avec leur pays d'accueil. Tout au plus, précise encore la Berne fédérale, le 29 décembre 1884,

*on pourrait peut-être obtenir aimablement de l'autorité compétente qu'elle nommât comme tuteur de ces enfants soit vous-même soit une personne à désigner d'accord avec l'autorité du lieu d'origine de ces orphelins.*

Quant à l'autorité tutélaire de Mervelier, elle fait connaître ses préférences en désignant comme tuteur M. Jaccard, consul suisse à Buenos Aires. Le Conseil fédéral lui envoie le brevet de tutelle délivré par le préfet de Moutier (voir p. 8) en précisant, encore une fois, le 31 janvier 1885,

*que nous considérons les autorités argentines comme absolument compétentes pour procéder à la tutelle de ces mineurs et que nous ne pouvons qu'exprimer le désir qu'elles veuillent bien, d'accord avec les autorités suisses d'origine du défunt et de ses enfants, vous nommer tuteur de ces enfants.*

L'absence d'autres documents dans le dossier du fonds des archives du Consulat suisse à Buenos Aires suggère donc un règlement à l'amiable du cas.

## Emigration : ombres et lumières

Ce fait divers ne manque pas de nous rappeler les désillusions et les drames qui jalonnent l'histoire de l'émigration. Les parents Chappuis sont partis pleins d'espoir dans une existence meilleure. A peine arrivés dans une région inconnue, la mort fauche, à un mois d'intervalle, la mère et le père. Ils ne laissent aucun héritage à leurs enfants. Certes, en si peu de mois, il est difficile de se créer une situation matérielle intéressante. Néanmoins, les parents Chappuis ont réussi à tisser des liens sociaux puisque, avant de mourir, le

---

<sup>4</sup> Nommé deux fois intendant de la colonie, il est également élu à trois reprises juge de paix. Lors de l'épidémie de typhus de 1867 et 1886, il contribue à sauver de nombreuses vies. Une rue d'Esperanza porte son nom encore de nos jours.



chef de famille confie ses filles et ses garçons à des personnes qu'il ne connaît que depuis peu, mais qu'il estime dignes de confiance. Malgré tout, on peut facilement s'imaginer l'état moral dans lequel il quitte ce monde.

Les enfants grandissent. Nous les retrouvons une quinzaine d'années plus tard, dans la minute du notaire Alphonse-Louis Monnin, de Moutier<sup>5</sup>. Dans ce document daté du 29 mai 1899, ils mandatent un de leurs parents de Mervelier pour vendre des champs hérités de leur grand-mère maternelle. Les signatures inscrites sur la procuration, établie par Amadio Aufranc, permettent de constater que les trois filles, Marie, Elise et Victorine sont mariées à des colons dont les noms ont une consonance francophone. Les deux garçons, Basile et Joseph, sont encore célibataires. Tous sont propriétaires et établis dans la colonie de Humboldt. Devenus adultes, ils sont donc restés sur les terres où leur père s'était installé et ont probablement matérialisé le désir de leurs parents en acquérant un domaine.

Accessoirement, ces événements nous font entrer dans les rapports de force entre colons suisses d'Esperanza et autorités de la province de Santa Fé. A l'instar d'autres colonies où les Suisses sont représentés en grand nombre, les interventions des autorités argentines se heurtent souvent à une forte résistance des colons qui désirent appliquer le droit du pays dont ils sont issus. Cette attitude révèle la permanence de structures mentales helvétiques chez les immigrés. Quelques années plus tard, en 1893, l'antagonisme entre colons et pays d'accueil aboutit à un soulèvement contre le gouvernement provincial de Santa Fé<sup>6</sup>. Cependant, dès 1895, un événement extérieur, le différend entre l'Argentine et le Chili, va ressouder les liens entre Suisses et Argentins. Les sociétés de tir suisse, vues si menaçantes par les autorités provinciales santafésines, vont devenir un instrument de défense nationale.

<sup>5</sup> Archives de l'Etat de Berne: Bez. Moutier B 953

<sup>6</sup> Voir à ce sujet, Gérard Arlettaz, «Une nouvelle Suisse à La Plata ? (1857-1914)», in *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 29, 1979, p. 331-355.



## QUESTIONS - REPONSES

**Avertissement** : cette rubrique cherche à promouvoir l'entraide entre les membres du Cercle d'une part et avec les chercheurs qui s'intéressent à des familles jurassiennes d'autre part. Les questions et les réponses doivent être adressées au président du Cercle; elles paraîtront dans le bulletin suivant. Il s'agit de faire profiter le plus grand nombre de chercheurs des informations qu'elles contiennent.

### ??? QUESTIONS ???

#### Question No 744

Tasso

Claude Tasso

Mon arrière grand père Giuseppe Tasso né le 20.02.1830 à Drusacco dans le Piémont en Italie, s'est marié en France avec Mariette Victorine Perrin, le 1.06.1858 à Surjoux (01420) dans l'Ain où ils habitèrent. Ils eurent trois enfants :

1. Bernard Alexandre (9.10.1858 – 11.01.1885)
2. Joseph Victor (17.12.1859 – 12.03.1865)
3. Etienne Marie (4.01.1863 - ?)

En 1876, on les retrouve à Courtemaury, commune de Courgenay en Suisse, où ils donnent le jour à des jumeaux Louis et Alphonse Tasso, mon grand père, le 18/11/1876.

Entre la naissance du dernier enfant à Surjoux (en 1863) et les naissances de Louis et d'Alphonse en 1876, il s'est écoulé treize années durant lesquelles il n'y aurait pas eu de naissance.

Le 23.09.1893, alors que le couple (Giuseppe et Victorine) habite à Baulmes (VD), tous deux signent chez Maître Donat Golaz, notaire à Lausanne, un consentement à naturalisation (acte 1343) au bénéfice de Louis et Alphonse qui, encore mineurs, ont rejoint, à Maisons Alfort (F 94700) leur frère aîné Etienne Marie, lequel sera mandaté pour accomplir les démarches au nom de Giuseppe et Victorine, leurs parents. Louis et Alphonse obtiennent leur naturalisation française le 27.10.1893 en application de l'article 10 du code civil.

En 1901, on retrouve la signature de Giuseppe Tasso au bas de l'acte de mariage de son fils Louis. Giuseppe y est mentionné comme veuf.

Il meurt à Maisons Alfort le 18.01.1909.

Questions:

1. À quelle date les époux Tasso sont-ils arrivés en Suisse (Courtemaury)?
2. N'ont-ils eu que les deux garçon nés en 1876 ?
3. S'il y eut d'autres enfants, quels furent leur prénom et leur date de naissance ?
4. À quelle date la famille a quitté Courtemaury pour venir s'installer à Baulmes?
5. À quelle date est décédée Victorine Tasso née Perrin?
6. Sait-on quand Giuseppe, devenu veuf, a-t-il quitté la Suisse ?

#### Question No 745

Fleury

Marie-Claire Mouche

Recherche la descendance de Constant Joseph Fleury, ° 10.2.1845 à Vermes, et Marie Généreuse Bonvallat, ° 6.3.1847 à Miécourt.

#### Question No 746

Meuret

Olivier Fels-Meuret

Recherche toute information disponible sur mes aïeux Pierre Paul Meuret, né à Miécourt le 16 mai 1850, et Eugénie Louise Froidevaux (je ne sais quasiment rien d'elle).

Les parents de Pierre Paul Meuret se nommaient Jean Joseph Meuret et Marie Weidel. L'un de ses frères, Joseph Eugène Meuret, alors installé en Alsace (Mulhouse), serait également venu en Nouvelle-Calédonie.

## Entraide/Activités du Cercle

---

### Question No 747

**Laubscher-Bonvallat**

**Pascal Bonnet**

Recherche toute information sur mes arrières grands-parents: Hermann Ernest Laubscher, né aux environs de 1899 à Miécourt et Marie Louise Bonvallat, née aux environs de 1900 à Miécourt.

### Question No 748

**Winkler-Schuhmacher**

**Pascal Bonnet**

Recherche toute information sur mes arrières grands-parents: Charles Winckler, né le 10.02.1883 à Uebeschi (BE), et Emma Schuhmacher est née le 11.08.1880 à Rüscheegg (BE), décédée le 23.05.1953 à Fontenais. Ils se sont mariés le 16.11.1907 à Rüscheegg (BE).

### Question No 749

**Theurillat**

**Gilles Cramatte**

Recherche l'ascendance de ma grand-mère Odile Augusta dit Angéla Theurillat, née aux Breuleux le 2 janvier 1873, fille d'Alcide et d'Eugénie Jobin. Elle a marié le 11 avril 1896 Jacques Louis Cramatte, de Bonfol, fils d'Henri et Généreuse Vuillaume, né à Bonfol le 21.7.1865, décédé à Bellelay le 14.6.1934.

\* \* \* \* \*

## ¿ ¿ ¿ REPONSES ¿ ¿ ¿

### Réponse No 725

**Korb**

**Georges Ecabert**

Le couple Korb François et Marianne, née Lanzer, de Tanne (Thann ?), meunier à Grandgourt a eu les enfants suivants durant son séjour à Grandgourt :

Joseph, (c) 1812, lieu de naissance inconnu, + 14.5.1816 (4 ans) à Montignez

Jean François, ° 12.6.1814 à Montignez

Antoine François, ° 17.2.1816 à Montignez

Joseph, ° 25.1.1818 à Montignez

Charles, ° 10.9.1819 à Montignez

Le couple avait déjà d'autres enfants à son arrivée à Montignez, puisque Marie Anne Korb est marraine de son frère Antoine François et n'est pas inscrite sur le registre des baptêmes.

### Réponse No 732

**Theurillat**

**André Petignat**

1. Jean Theurillat, né en 1679 à Florimont/Alsace, décédé le 9.2.1717 à Saint-Brais

1° Anne Comtesse le 8.6.1690 à Saint-Brais.

2° Jeanne Hélène Cuenin le 17.2.1693 à Saint-Brais, fille de François et de Clémentine, née le 8.6.1673 à Ocourt/Montpalais, décédée le 22.10.1750 à Saint-Brais/Les Rottes.

2. Jean Richard Theurillat, fils de Jean et de Jeanne Hélène Cuenin, né à Montfavergier, baptisé à Saint-Brais le 15.8.1701, décédé le 31.7.1763 à Saint-Brais/Sur Moron, épouse Marie Elisabeth Simon le 23.3.1729 à Saint-Brais.

3. Etienne Joseph Theurillat, fils de Jean Richard et de Marie Elisabeth Simon, né à Saint-Brais/Sur Moron, baptisé le 10.9.1744 à Saint-Brais, décédé à Saint-Brais/Sur Moron le 22.2.1802, épouse Anne Marie Marguerite Mérat des Rottes le 20.8.1765.

4. Joseph Etienne Theurillat, fils de Etienne Joseph et de Anne Marie Marguerite Mérat, né à Saint-Brais/Les Rottes, baptisé à Saint-Brais le 1.5.1767, décédé le 6.5.1844 aux Emibois/Les Chenevières, épouse Marie Anne Willemin le 3.4.1791 à Saint-Brais.

5. Brice Vénuste Theurillat, fils de Joseph Etienne et de Marie Anne Willemin, né le 17.12.1803 au Cerneux-Veuil, décédé le 7.10.1868 à Saignelégier, épouse Marie Caroline Farine le 11.9.1838 à Saignelégier.

6. François Antoine Theurillat, fils de Brice Vénuste et de Marie Caroline Farine, baptisé le 8.7.1846 aux Breuleux, épouse Marie Philomène Brossard le 28.11.1865 à Saignelégier.
7. François Aurèle Theurillat, fils de François Antoine et de Marie Philomène Brossard, né aux Emibois, baptisé à Saignelégier, décédé le 14.7.1935 à Genève, épouse, le 22.2.1892 au Locle, Mathilde Céline Thomas, née le 10.9.1866 au Noirmont, décédée le 7.4.1904 aux Breuleux,

**Réponse No 740**

**Desbrosses**

**André Petignat**

1. Antoine Desbrosses est probablement le fils de Jean et de Richarde Saunier ( 8 enfants nommés Antoine Desbrosses nés à la même époque à Epiqueuz et le registre des mariages n'indique pas les parents). Il est né le 21.1.1664 à Epiqueuz/Ensonparoisie, épouse à Epauvillers, vers 1686, Agathe Raiguel, fille de Guillaume, meunier, et de Germaine Choffat, née le 8.7.1667 à Epiqueuz/Chervillers, 11 enfants.
2. Ursanne Joseph Desbrosses, fils d'Antoine et d'Agathe Raiguel, né à Epiqueuz, baptisé à Epauvillers le 10.4.1708, décédé à Epiqueuz le 3.7.1751, épouse Marie Anne Frossard le 28.2.1739 à Epauvillers
3. Pierre Ignace Desbrosses, fils d'Ursanne Joseph, journalier et de Marie Anne Frossard, né à Epiqueuz, baptisé à Epauvillers le 3.3.1745, décédé le 29.12.1832 à Epiqueuz, épouse Marie Joseph Magnin, de Chauvelier, le 22.4.1766.
4. Jean **Nicolas** Desbrosses, fils de Pierre Ignace et de Marie Joseph Magnin, baptisé le 13.6.1779, décédé le 13.6.1862, épouse Marie Barbe Jacottet (ou Jacottat) le 9.1.1811 à Epauvillers

Les enfants de Jean Nicolas Desbrosses et de Marie Barbe Jacottet :

1. Ignace Désiré, 2.2.1812 à Epiqueuz - 26.5.1889 à Epiqueuz.. Note : Ignace Désiré a été baptisé à Epauvillers le 2.2.1812, mais inscrit seulement le 21.2. à Epiqueuz !
2. Marie Rosalie Thérésine, née le 4.7.1814,, épouse le 11.1.1842 Alexandre Maitre, né le 12.6.1799 à Epiqueuz/La Réchesse, décédé le 8.7.1862 à Epiqueuz, fils d'Alexis et de Marie Madeleine Prudat
3. Marie Anne Françoise 5.1.1818 – 6.10.1821.

**Le CGAEB a présenté deux CD à l'exposition généalogique du 20<sup>e</sup> anniversaire**

1. *Bulletins No 1 à 62 du Cercle généalogique de l'Ancien Evêché de Bâle* avec plusieurs index et la liste des travaux des membres établie en 2006. (Prix: Fr. 30.- ou 20 Euros)
2. *Relevés des registres paroissiaux et d'état civil réalisés par le Cercle généalogique de l'Ancien Evêché de Bâle*. Ce CD est la première édition effectuée par le CGAEB, daté du 26 septembre 2909. Ce CD concerne tout ou partie de onze localités. (Prix: Fr. 30.- ou 20 Euros, réservé aux membres du CGAEB)

| Localités              | Baptêmes  |       | Mariages  |       | Décès     |       | Totaux |
|------------------------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|--------|
|                        | Années    | Actes | Années    | Actes | Années    | Actes |        |
| <b>Bassecourt</b>      |           |       | 1633-1816 | 631   |           |       | 631    |
| <b>Bressaucourt</b>    | 1778-1875 | 1040  | 1633-1875 | 372   | 1692-1875 | 1303  | 2715   |
| <b>Bressaucourt F</b>  | 1794-1814 | 159   | 1792-1814 | 43    | 1796-1814 | 136   | 336    |
| <b>Chevèze</b>         | 1703-1872 | 3826  | 1794-1872 | 457   | 1707-1872 | 2924  | 7207   |
| <b>Corgémont</b>       | 1686-1815 | 1511  | 1715-1875 | 1728  | 1723-1875 | 2223  | 5462   |
| <b>Delémont</b>        | 1584-1815 | 6885  | 1584-1815 | 1484  |           |       | 8369   |
| <b>Diesse</b>          |           |       | 1567-1794 | 1776  |           |       | 1776   |
| <b>Goumois F</b>       | 1794-1814 | 63    | 1795-1813 | 21    | 1794-1814 | 23    | 107    |
| <b>- Vautenaivre F</b> | 1794-1814 | 51    | 1795-1813 | 15    | 1794-1814 | 32    | 98     |
| <b>Montignèze</b>      | 1683-1873 | 1269  | 1685-1793 | 333   | 1684-1873 | 798   | 2400   |
| <b>Vermes</b>          |           |       | 1661-1793 | 403   |           |       | 403    |
| <b>Total des actes</b> |           | 14804 |           | 7263  |           | 7439  | 29506  |

**👉👉 Dates à retenir 👈👈**

**Samedi 21 novembre à Delémont, Hôtel du Boeuf, à 14 h**

*La famille Ackermann de La Bürgisberg (Bourrignon)*

Par Hubert Ackermann, de Pleigne

**Année 2010**

**Propositions de dates pour les assemblées trimestrielles:**

**Samedi 6 mars**

**Mercredi 19 mai**

**Mercredi 8 septembre**

**Samedi 20 novembre**

**Cercle généalogique de l'Ancien Evêché de Bâle : Bureau 2009**

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Président d'honneur:</b> | Jean-Philippe GOBAT   |
| <b>Bureau</b>               |   |
| Président:                  | François KOHLER, Route de Bâle 34, 2800 DELEMONT  |
| Vice-président:             | François RAIS, Rue Jean-Prévôt 25, 2800 DELEMONT  |
| Secrétaire :                | Françoise THEURILLAT, Fin du Pertuis 12a, 2605 SONCEBOZ   |
| Caissier:                   | Armand NUSBAUMER, Encrannes 3, 2800 DELEMONT  |
| Assesseurs:                 | Marie-Claire MOUCHE, Grands-Champs 10, 2900 PORRENTROY<br>Georges ECABERT, Rière l'Eglise, 2606 CORGEMONT<br>Gervais VON GUNTEN, Reuchenette 108, 2504 BIENNE<br>Jean CHRISTE-MEIER, Chemin de l'Ecole, 2812 MOVELIER |

**Adresse :**

c/o François Kohler, route de Bâle 34, CH 2800 DELEMONT

Tél. : 032 422 18 84 ; courriel : frjkohler@bluewin.ch

Site Internet : [www.jura.ch/cgaeb/](http://www.jura.ch/cgaeb/)

**Cotisations**

Membres domiciliés en Suisse: Fr. s.: 40.-

Membres domiciliés à l'étranger: Fr. s.: 45.- (30 euros, 35 dollars)

CCP : 25-14919-3

**Vente du bulletin au numéro**

On peut obtenir des exemplaires de ce bulletin au prix de Fr. 6.- (Fr. 4.- pour les membres)

---

**Rédaction: François KOHLER**